

Jean Claude Bologne

# La Société des Gens de Lettres

*Une histoire des Lettres françaises,  
un patrimoine exceptionnel*

Préface de Christophe Hardy  
Président de la SGDL



**SGDL**

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

# Cotes et légendes des illustrations

## 1. Les fondateurs

- ill. 1 : Moulage de la main de Balzac, bronze, 1850, coll. SGDL, hôtel de Massa, inv. 019-003 (don Georges Bonnamour, 1946)
- ill. 2 : Lettre manuscrite autographe de Victor Hugo, 23 mars 1872, coll. SGDL, hôtel de Massa, inv. 034-011
- ill. 3 : Saladier à fleurs marqué au dos Copeland 576, dont s'est servie George Sand chez Dumas à Puys, porcelaine, diam. 39 cm, coll. SGDL, inv. 131-008-78, dépôt au musée de Monte Cristo, don Maurice d'Hartoy et Serge Lippmann-Dumas, 1960
- ill. 4 : Agenda de George Sand, 26-27 août 1866, éd. Anne Chevereau, éd. J. Touzot, 1992, extrait

## 2. La vitrine de la littérature française

- ill. 1 : Porte-plume en bleu de Saxe ayant appartenu à Robert de Montesquiou, coll. SGDL, inv-019-001, et poème manuscrit autographe l'accompagnant, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 034-004, dons de Jean-Joseph Renaud
- ill. 2 : Photo d'Émile Zola dédicacée à Ossip Lourié, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 023-008
- ill. 3 : Marcel Frère, dessin d'Aragon signé par son modèle, réalisé lors du Congrès international des écrivains, Paris, 1935, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 022-103, don de Mme Anne-Gutteman-Frère, 1988
- ill. 4 : Jeanne Loiseau (Daniel Lesueur) lors d'une réunion du Comité en 1913, photographie de l'Agence Rol, 29642 bis. Paris, B.n.F. (Estampes et photographies), EST EI-13 (265) (détail)
- ill. 5 : *Registre des délibérations du Comité* (extrait), 10 janvier 1910, t. 17, p. 364. Coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 033-024

## 3. Le roman feuilleton et le roman populaire

- ill. 1 : Transcription d'une lettre dactylographiée avec signature autographe de Georges Simenon au directeur de la SGDL, 20 novembre 1938, extrait, Archives Nationales, 454/AP/396/bis
- ill. 2 : *Annette Laïs*, texte-type de Féval, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 131-002-4, legs Paul Féval
- ill. 3 : Peinture sur bois utilisée pour le lancement de *L'Anneau d'argent* de Georges de Boisforêt (Fayard, 1911), lors de sa parution en feuilleton dans *Le Petit Parisien* en 1906, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 021-011, don Van Bosterhaut, 2003
- ill. 4 : Marie et Frédéric Petitjean de la Rosière (Delly), photographie pour *L'Atlantique*, 40e année (DR), coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 158-B
- ill. 5 : Delly, *La Ronde des eaux*, manuscrit (extrait), coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 021-023, don Fromont

## 4. La défense des auteurs et du droit d'auteur

- ill. 1 : Lettre manuscrite autographe de Ponson du Terrail à l'agent central de la SGDL, 26 février [ca 1865], coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 034-006-VI-20 (et transcription d'un extrait)
- ill. 2 : Lettre manuscrite autographe de Colette au directeur de la Société des Gens de Lettres (non datée, années 1930), Archives Nationales, 454/AP/89
- ill. 3 : Pétition adressée à l'Assemblée législative le 28 mai 1851, pour l'abrogation de l'art. 14 de la loi sur la presse, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 033-11 (et transcription d'un extrait)
- ill. 4 : Projet Jean Zay, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 033-0016
- ill. 5 : Camille Marbo dans le tableau de Leonetto Cappiello représentant les membres du Comité en 1931, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 021-015, don de Jean Cappiello et de ses enfants, 1988
- ill. 6 : Camille Marbo, *À travers deux siècles*, Paris, Grasset, 1967, extrait

## 5. Au service des auteurs - le service social, les prix

- ill. 1 : Lettre manuscrite autographe de Charles Baudelaire au président de la SGDL, 23 février 1852, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 034-022-001
- ill. 2 : Lettre dactylographiée signée de Georges Lecomte, 7 décembre 1951, Archives Nationales, 454/AP/244
- ill. 3 : Photographie de Thyde Monnier (DR), coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 023-058, legs Thyde Monnier
- ill. 4 : Arbre généalogique des personnages des romans de Thyde Monnier, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 031-010-104, legs Thyde Monnier
- ill. 5 : Emploi du temps manuscrit autographe de Thyde Monnier, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 035-007, legs Thyde Monnier

## 6. Guerres et révolutions - Les auteurs dans la tourmente

- ill. 1 : Gabriel-Tristan Franconi, « La Ritournelle du Caporal de France », manuscrit autographe du poème publié dans le *Bulletin des Écrivains*, et photographie, 1918, coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 036-040
- ill. 2 : Simone Leplat, dite Simone Saint-Clair (1896-1975) (DR)
- ill. 3 : Occupation de l'hôtel de Massa en mai 68, photographie de presse (DR), coll. SGDL, Hôtel de Massa, inv. 033-026

# La Société des Gens de Lettres :

## une histoire des Lettres françaises, un patrimoine exceptionnel

Pour le piéton parisien, espèce chère à notre littérature, l'Hôtel de Massa, siège de la SGDL (Société des Gens de Lettres), est un lieu étrange, aussi discret que paradoxal, aussi spectaculaire que retranché. C'est un morceau de XVIII<sup>e</sup> siècle, mais un morceau presque hors du temps, un palais de conte de fées, qui semble en retrait de la ville, de son agitation quotidienne, de ses tumultes présents. C'est une portion de la Rive droite envolée intégralement vers la Rive gauche, arrachée aux Champs-Élysées pour être solidement implantée sur les terres de l'Observatoire. Derrière de hauts murs qui soustraient le bâtiment et son jardin au regard trop hâtif du passant, c'est un morceau de campagne en plein Paris, riches de belles pierres (elles vont bientôt retrouver leur lustre d'autrefois au terme d'un colossal chantier de restauration) et riche d'arbres aux essences rares, variées, souvent bruissants du pépiement criard de quelques perruches à collier...

Pourtant c'est un lieu très contemporain, bien vivant, où depuis près d'un siècle les femmes et les hommes de lettres, auteures et auteurs de livres, sont accueillis, défendus, éclairés, soutenus, récompensés. Massa est leur havre – un havre propice aux luttes collectives menées de longue haleine, avec détermination et persévérance. Car Massa, dont l'identité se confond aujourd'hui avec celle de la Société qui l'abrite, notre chère SGDL, est avant tout la Maison, au sens le plus protecteur du terme, des auteurs de l'écrit. Elle repose sur de solides piliers, qui n'ont pas besoin d'être restaurés mais sont chaque jour consolidés. Le plus massif, le plus visible d'entre eux est le pilier juridique : Massa est la Maison du droit d'auteur, la Maison des droits des auteurs de livre. On y défend les écrivains, pour tout ce qui touche aux œuvres de l'esprit qu'ils créent. On les y défend individuellement et collectivement. Hier, notre Société comptait principalement dans ses rangs les auteurs de littérature générale, romanciers, poètes, essayistes, dramaturges. Désormais, elle rassemble une communauté plurielle, représentative de toutes les composantes et de toute la diversité du monde des livres – auteurs d'ouvrages jeunesse, de livres pratiques, de beaux-livres, d'ouvrages scolaires, auteurs traducteurs, bédéistes, illustrateurs, etc.

L'autre pilier, tout aussi ancien, est le pilier social : conçue dès l'origine pour apporter soutien et secours aux écrivains nécessiteux, la SGDL poursuit une activité d'aide et d'assistance individuelles, régulières consistantes, qui donne aux mots « solidarité » et « fraternité » une dimension concrète. Le pilier le plus récent est celui de la formation : à Massa, aujourd'hui, les auteurs se forment, se professionnalisent (ce qui n'assèche pas l'inspiration!), apprennent à se familiariser avec le vocabulaire de leurs contrats d'édition, s'entraînent à les négocier, s'ouvrent des possibilités d'activités supplémentaires qui viennent compléter, enrichir, consolider leur métier-vocation principal – animer un atelier d'écriture, lire à voix haute, adapter un texte pour l'écran ou la radio, etc.

Enfin il y a le plus beau pilier : celui de la reconnaissance. La SGDL, forte de son Comité (vingt-quatre auteurs hommes et femmes, tous bénévoles), est fière de pouvoir consacrer chaque année un budget conséquent à une série de prix qu'elle décerne à des écrivains démarrant leur carrière ou à des écrivains confirmés, couronnés pour un ouvrage (roman, recueil de poèmes, livre jeunesse, œuvre de non-fiction...) ou pour l'ensemble de leur œuvre. Défendre les auteurs et leurs droits, n'est-ce pas un combat dont le but ultime est toujours celui de faire éclore une création, faire émerger de quelque chose d'inédit, d'inouï, de neuf, et de le distinguer ?

Un décor de vieilles pierres et d'arbres vénérables, mais pour fêter des œuvres vives !

Christophe Hardy



# 1. Les fondateurs

La Révolution, en 1791, avait proclamé pour la première fois le droit de l'auteur sur son œuvre. Restait à appliquer cette loi. L'importance du théâtre dans la vie littéraire a amené les auteurs dramatiques à se constituer en priorité en société, en 1829. Mais les romanciers sont mal défendus, à l'époque pourtant où le genre s'impose et où le journalisme, en pleine expansion, le publie en feuilletons. Dès la parution d'un roman, les reproductions pirates se multiplient dans la presse nationale et étrangère. En 1834, Balzac est le premier à lancer l'idée d'une société d'auteurs qui défendent tous ensemble leurs intérêts. Il reste donc notre père fondateur : nous gardons précieusement le moulage de sa main droite, effectué sur son lit de mort, en 1850, faute d'avoir pu prendre l'empreinte du classique masque mortuaire (ill. 1). Balzac n'a adhéré à la SGDL que six mois après sa fondation, mais son idée avait été menée à bien en 1838 par Louis Desnoyers, directeur du grand journal *Le Siècle*, et à ce titre éditeur d'Alexandre Dumas. Balzac, Dumas, Victor Hugo : tels sont les premiers piliers de la Société.

Parmi les quatre-vingt-cinq fondateurs, l'Histoire a réuni les plus célèbres dans une tapisserie d'Aubusson dessinée en 1956 par Georges Rohner d'après la médaille de la Société. Cinq grands noms s'en détachent aujourd'hui, même si tous n'ont pas adhéré dès l'origine : Honoré de Balzac, Victor Hugo, George Sand, Alexandre Dumas, Théophile Gautier. Ce sont de jeunes gens – l'aîné est Balzac, à trente-neuf ans – qui se mettent sous la houlette d'auteurs alors bien en place, comme François Villemain, notre premier président, académicien, ministre de l'instruction publique, pair de France et romancier. Ils sont bientôt plus célèbres que leurs aînés. Ils mettent en place une société de perception et de répartition des droits qui surveille les publications dans toute la presse, conclut des contrats avec les journaux et poursuit en justice ceux qui publient les feuilletons sans autorisation. La force de cette union et la célébrité de ses membres suffisent à moraliser rapidement les pratiques.

Mais nos auteurs fourmillent d'idées : publication de recueils collectifs, mise en place d'une aide sociale, pétitions adressées au législateur... Beaucoup ne verront jamais le jour, comme le *Code littéraire* voulu par Balzac, la rédaction d'un dictionnaire ou une banque des écrivains. Certaines idées encore défendues aujourd'hui datent de cette époque, comme celle d'un domaine public payant pour financer la jeune création. La figure qui va incarner la Société des Gens de Lettres est alors Victor Hugo, brièvement président en 1840 mais sans cesse sollicité : il préside en 1878 le premier Congrès littéraire international, offre en 1870 ses droits sur des lectures publiques pour l'achat de deux canons destinés à la défense de Paris et est à nouveau pressenti, en 1872, pour assumer la présidence. Il refuse dans une lettre dans laquelle il plaide pour une présidence collégiale (ill. 2).

Plusieurs femmes ont participé à la fondation de la Société. La figure la plus notable est celle de George Sand, présente sur la tapisserie, quoiqu'elle n'ait rejoint le Comité qu'en 1839. À l'époque, elle n'a pourtant pas laissé un bon souvenir à ses confrères : elle n'est pas présente à l'Assemblée générale qui l'élit et n'assiste à aucun Comité durant les quatre années où elle est réélue. Elle proposera trois fois sa démission, qui sera chaque fois repoussée. Elle engage même un procès, qu'elle gagne, contre la Société. Il faut dire qu'à ce moment, elle travaille plutôt avec des agents littéraires, une démarche alors novatrice et contraire à l'esprit d'une gestion collective. Mais elle reste une de nos figures tutélaires.

Nous l'évoquerons par un curieux objet de nos collections, actuellement en dépôt au château de Monte-Cristo (ill. 3) : un « saladier » qui lui servit de bassin de toilette en 1866 lorsqu'elle logeait chez Alexandre Dumas au Puy, près de Dieppe. Elle se plaint dans son agenda de s'y être enrhumée (ill. 4)...

plusieurs membres de la Société  
 des gens de lettres me font savoir  
 qu'ils désirent me porter à la présidence  
 de la Société. Je les prie de me permettre  
 de décliner cet honneur. Selon moi,  
 la présidence <sup>est</sup> inutile ; le comité suffit ;  
 chaque membre du comité <sup>président</sup> préside à  
 son tour pendant un temps déterminé ;  
 et sous le rapport matériel comme  
 sous le rapport moral, la Société  
 des gens de lettres ne <sup>peut</sup> ~~peut~~ qu'y gagner.  
 Elle ajoutera son progrès démocratique  
 à son état littéraire. Je vote, surtout  
 en ce qui me concerne, l'abolition de  
 la présidence.

Victor Hugo

23 mars 1872

ill. 2 : Lettre de Victor Hugo, 23 mars 1872



ill. 3 : Saladier dont s'est servie George Sand chez Dumas



ill. 1 : Moulage de la main de Balzac, bronze, 1850

Dimanche 26. Chez Alex, au Puy.

Un pays adorable, un temps superbe, des hôtes charmants, la maîtresse de maison très aimable, mais pas assez maîtresse de maison, un service impossible, des habitudes de malpropreté insignes : un verre et un saladier pour se laver, et de l'eau quand on va la chercher soi-même, des fenêtres qui ne ferment pas, un froid de loup dans le lit. Excellent dîner à la maison, mais à 8h. La dame est malade. Alexandre va se coucher. On ne sait que devenir avec une bougie pour lire. Dans la nuit un orage, torrents de pluie et froid. Je tousse à me décrocher le gosier.

Lundi 27. Chez Alex, au Puy.

Temps humide assez joli. On dîne très bien. Après, chacun s'esquive. Cette vie qui finit à 8h, le ventre plein, ne me va pas du tout, et quelle histoire pour faire sa toilette et le reste ! Dieu qu'on est mal ici ! mais c'est bien joli tout de même. La pluie et le froid recommencent. La mer s'efface, il n'y en a plus.

ill. 4 : Agenda de George Sand, 26 et 27 août 1866, éd. Anne Chevereau, éd. J. Touzot, 1992

## 2. La vitrine de la littérature française

Très vite, la Société des Gens de Lettres devient la vitrine de la littérature française. De l'extérieur, on en voit surtout les mondanités : inaugurations de statues, dîners prestigieux, réceptions, bals, expositions... Moins visible, son action sociale, politique, culturelle, juridique est pourtant essentielle. Les plus grands noms de la littérature la rejoignent. Lors du cinquantenaire de 1888, mille six cent vingt-cinq membres sont recensés depuis l'origine. Face à l'Académie, gardienne de la tradition, de la langue et de la littérature classiques, elle représente pour ses auteurs la littérature moderne, ses aspirations, ses combats, ses difficultés à se faire reconnaître, mais aussi son renom international. Les deux institutions sont complémentaires.

À un moment ou un autre de leur carrière, les grands noms de la littérature feront acte de candidature, soit pour rejoindre une société désormais illustre, soit pour suivre les publications de leurs textes en dehors de l'édition en livre, celle-ci faisant l'objet d'une contractualisation exclusive avec les éditeurs. Les Archives Nationales conservent environ quarante mille dossiers où se côtoient les noms les plus illustres : Courteline, Colette, Blaise Cendrars, Saint-Exupéry, Paul Valéry, Henri Barbusse... Même si les feuilletonistes sont à l'origine de la Société, les poètes et les dramaturges y sont nombreux. C'est l'ensemble de la littérature française qui se retrouve en elle. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 10 décembre 1891. Parmi tous les souvenirs des poètes qui l'ont fréquentée, nous gardons le stylo du comte Robert de Montesquiou, écrivain et dandy, figure de la vie mondaine qui inspira, dit-on, le personnage de des Esseintes à Huysmans et du baron Charlus à Proust. Il l'a remis à Jean-Joseph Renaud, alors membre du Comité, avec un poème autographe (ill. 1).

Outre les dossiers déposés aux Archives Nationales, nous conservons de nombreux souvenirs de ces périodes fastes. Des fonds d'autographes nous sont légués, notamment ceux de Pierre Louÿs, de Pierre Loti, d'Henri Bachelin... On y remarque de curieuses correspondances de Willy, le mari de Colette, et du grand gastronome Curnonsky : les illustrations coquines des cartes et enveloppes de Willy donnent le ton de leur correspondance. Nous avons aussi hérité d'une collection de photographies dédicacées, recueillies vers 1900 par un membre d'origine russe, Ossip Lourié (ill. 2) ou les dessins réalisés par Marcel Frère lors du Congrès international des écrivains, réuni à Paris en 1935 (ill. 3).

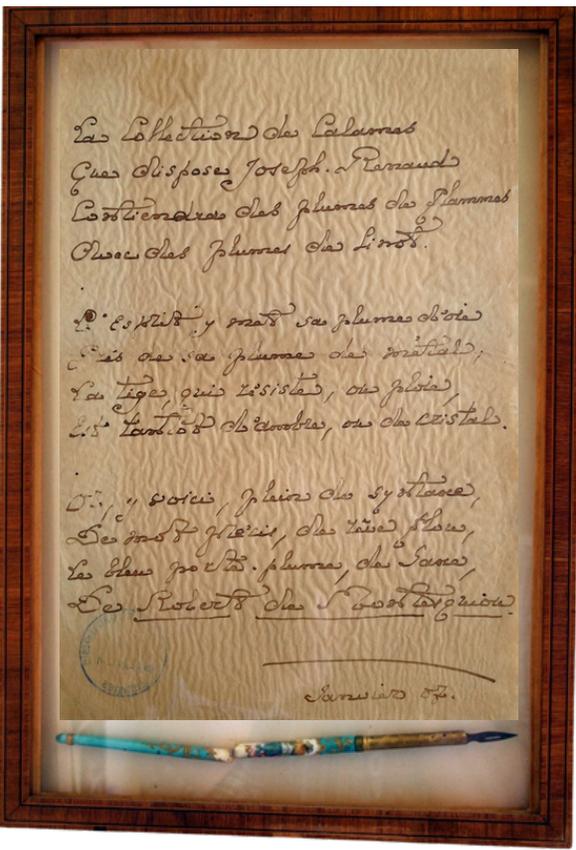
Dès l'origine, les femmes sont admises dans la Société (Flora Tristan, Eugénie Foa, Sophie Gay ou la duchesse d'Abrantès), parfois avec enthousiasme, parfois avec réticence, selon les époques et la composition du comité. Dans la liste des membres publiée à l'occasion du cinquantenaire de la SGDL, en 1888, on trouve 142 femmes sur 1625 membres, soit 8,74 %, loin sans doute de la parité, mais le pourcentage est largement supérieur au pourcentage d'autrices, qui s'établit alors autour de 2 à 3 %. Les choses ont évolué depuis : 52 % de nos membres sont des femmes et le Comité compte treize femmes sur vingt-quatre membres. Symptomatique des difficultés qu'elles ont rencontrées jadis, Jeanne Loiseau (ill. 4), qui signe sous le nom masculin de Daniel Lesueur, s'est vu fermer à plusieurs reprises la porte de la Société. Sa célébrité fit de ce refus un scandale dans la presse. Enfin admise, elle créa et organisa le *denier des veuves*, destiné à soutenir les épouses des écrivains décédés. C'est une figure majeure de l'histoire de la Société des Gens de Lettres. Encore dut-elle faire face à des rumeurs calomnieuses prétendant qu'elle brigait la présidence comme le rapporte cet extrait du registre du Comité, en 1910 (ill. 5). Elle illustre bien la difficulté de se faire connaître en tant que femme : elle apparaît dans nos dossiers sous son nom de jeune fille (Loiseau), celui de ses deux maris (Lapauze, Pomaret) et sous son pseudonyme... masculin (Daniel Lesueur).

“

Madame Daniel Lesueur demande à s'expliquer sur un fait personnel. On a prétendu qu'elle préparait sa candidature à la présidence d'une façon qui pourrait embarrasser tel de ses amis, qui accepterait cette haute fonction. Mme Daniel Lesueur proteste énergiquement contre de tels propos qui sont en contradiction avec le désintéressement et la réserve dont elle a fait preuve en partageant les travaux du Comité. Elle juge qu'un projet de présidence féminine nuirait à la camaraderie que la présence d'une femme au Comité était destinée à établir entre tous les éléments de la Société. Le président répond que, si de tels propos ont été tenus, il les déclare injustes : Mme Daniel Lesueur est entrée au Comité non pas comme femme, mais comme écrivain. Tous les membres de la Société, ayant les mêmes devoirs, ont des droits égaux. Le président rend justice aux mérites de Daniel Lesueur, qui a montré depuis sa présence au Comité l'exemple de l'assiduité et du dévouement.

Ill. 5 : Registre des délibérations du Comité (extrait), 10 janvier 1910

”



ill. 1 : Porte-plume en bleu de Saxe de Robert de Montesquiou, et poème manuscrit autographe l'accompagnant



ill. 2 : Photo d'Émile Zola dédiée à Ossip Lourié



ill. 4 : Jeanne Loiseau (Daniel Lesueur) lors d'une réunion du Comité en 1913



ill. 3 : Marcel Frère, dessin d'Aragon réalisé lors du Congrès international des écrivains, Paris, 1935

### 3. Le roman feuilleton et le roman populaire

Dès l'origine, la Société des Gens de Lettres a regroupé des écrivains pratiquant tous les genres littéraires : roman, poésie, théâtre, essais... Mais sa vocation a d'abord été de collecter et de redistribuer les droits qui n'étaient pas liés à la diffusion par voie du livre. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cela concernait surtout la presse. Petit à petit, elle a été appelée à gérer les droits de traduction, les droits cinématographiques, phonographiques, radiophoniques, télévisuels... C'était alors une société opulente. Par son adhésion, chaque auteur lui apportait ses droits pour la durée de sa vie, sauf bien sûr sur l'édition en volumes. Elle les négociait auprès des journaux et autres sociétés qui ont conclu des contrats avec elle et les redistribuait ensuite aux auteurs en retenant une commission. Cependant, en 1981, elle a dû renoncer à la perception des droits et a créé la SCAM, qui s'occupe désormais de cette gestion. Lorsque celle-ci s'est séparée de la SGDL en 1996, cette dernière s'est recentrée sur ses missions juridiques et sociales, sur la défense du droit d'auteur et des intérêts moraux et patrimoniaux des auteurs, ainsi que sur ses activités culturelles.

Un membre pouvait choisir de ne pas déposer certaines œuvres à la SGDL, mais dans ce cas, la reproduction en était interdite dans les journaux abonnés à la SGDL, c'est-à-dire dans la plupart des grands journaux publiant les feuilletons. Chaque mois, la société établissait la liste des romans que les journaux pouvaient publier et celle des romans interdits de reproduction. Si l'auteur traitait avec ces journaux derrière le dos de la SGDL, il était mis à l'amende, exclu en cas de récidive. Toute démission devait être acceptée par le Comité. En cas d'exclusion ou de démission, l'auteur risquait même de perdre tout ou partie des droits reversés, puisque les traités étaient conclus avec la SGDL et non avec lui. Celle-ci fonctionnait alors grâce aux retenues sur droits. En échange, elle proposait une protection contre la contrefaçon (fréquente à l'époque), une pension aux auteurs (qui ne touchaient pas de retraite), un secours ou des avances sur droits en cas de difficulté, un soutien juridique...

Pour les auteurs débutants, la protection d'une société puissante est une garantie de revenus décents. Mais lorsqu'ils deviennent célèbres, ils peuvent être tentés de gérer eux-mêmes leurs droits de reproduction. De grands auteurs sont ainsi entrés en conflit avec la SGDL pour des problèmes de droits ; ils ont le plus souvent cédé. Ce fut déjà le cas, nous l'avons vu, avec George Sand. Pour démissionner, Georges Simenon a dû payer une amende... Il s'en est tiré avec un humour décapant dans une lettre où il demande une peine alternative (ill. 1).

Le roman feuilleton avait déjà une première composition typographique. En témoigne un manuscrit, ou plutôt un « texte-type », de Féval, le père de Lagardère, composé des coupures de presse grossièrement reliées pour la circonstance avec, en vignette, une photographie découpée en guise de couverture (ill. 2). *Annette Laïs* est ainsi prêt pour la composition du roman, paru en volume en 1863. La promotion se faisait par l'image (ill. 3). Le marché international fut longtemps dominé par Delly, auteur prolifique d'une centaine de romans populaires (ill. 4) : ce pseudonyme dissimulait un couple d'écrivains, Marie Petitjean de la Rosière et son frère Frédéric, qui ont vécu discrètement dans leur appartement de Versailles en imaginant de fabuleuses aventures d'amour, dans des milieux fortunés ou des décors exotiques, entre grands sentiments, familles aristocratiques et intrigues palpitantes. Leur publication, à partir de 1903, s'est poursuivie après la mort des deux auteurs, en 1947 et 1949, grâce à une fondation Delly gérée par la SGDL, qui avait hérité de leurs droits pour venir en aide aux sociétaires âgés ou malades. Leurs livres souvent raillés sous l'étiquette « romans à l'eau de rose », ou « romans de gare », ont connu un succès considérable durant des décennies (ill. 5).



ill. 2 : Annette Laïs, texte-type de Féval

“ Monsieur le directeur,  
 J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir enregistrer ma démission de membre adhérent de la Société des Gens de Lettres. Si j'ai bien compris votre lettre dont la première phrase en particulier est assez compliquée, il m'est reproché de ne pas m'être rendu à Paris pour m'expliquer devant le comité sur une affaire de quelques centaines de francs. (...) N'ayant ni le temps, ni l'envie de faire les frais d'un voyage à Paris pour cette affaire, j'ai été, paraît-il, frappé d'une amende de cinq cents francs. Je me suis toujours incliné devant l'autorité et devant la loi. Je m'incline donc. Mais je suppose qu'il en est de ce tribunal comme des autres. Et la loi française prévoyant le remplacement de l'amende par un certain nombre de jours de prison, je vous prie de me faire savoir où se trouve la prison de la Société des Gens de Lettres afin que j'aie y purger ma peine. En attendant, je vous prie de croire, Monsieur, le directeur, à mes sentiments les plus distingués.  
 Georges Simenon ”

ill. 1 : Transcription d'une lettre de Georges Simenon au directeur de la SGDL, 20 novembre 1938 (extrait)



ill. 4 : Marie et Frédéric Petitjean de la Rosière (Delly)



ill. 3 : Peinture sur bois utilisée pour le lancement de L'Anneau d'argent de Georges de Boisforêt, lors de sa parution en feuilleton dans Le Petit Parisien en 1906

Dans une des plus pittoresques parties du Périgord, au milieu des grands bois d'aulaie, s'élevait au temps de ~~cha~~ jadis un vieux cha~~teau~~ fort où vivait le ~~comte~~ comte Terry avec sa famille, composé de sa femme, la ~~princesse~~ comtesse Laure, et de ses trois filles, les jeunes ~~princesses~~ Rosalinde, Agnès et Lyll. Terry appartenait à une vieille race glorieuse, dont l'origine se perdait dans des lointains fabuleux. Un de ses ancêtres, assurait-on, avait épousé une ondine, et c'est ~~elle~~ elle qui expliquait les yeux sauleux d'aigle marine, les cheveux argentés et la grâce ayôleuse qui se transmettaient à chaque génération, chez une femme de la famille.

ill. 5 : Delly, La Ronde des eaux, manuscrit (extrait)

## 4. La défense des auteurs et du droit d'auteur

En échange des redevances, les auteurs profitaient d'une aide juridique efficace. Elle concernait les rapports avec les éditeurs, toujours délicats, parfois conflictuels, comme l'illustre une lettre de Ponson du Terrail, le père de *Rocamboles*, qui désespère de se faire payer par *Le Petit Journal* de Léo Lespès (ill. 1), et parfois avec d'autres auteurs : Colette s'inquiète ainsi qu'une certaine Colette d'Hollosy ne signe... que de son prénom (ill. 2). Ils sont soutenus contre les journaux qui reproduisaient leurs romans sans autorisation : la lutte contre la contrefaçon a toujours été au cœur du combat de la SGDL, elle s'étend désormais à la contrefaçon numérique.

L'aide peut aussi concerner des conflits entre membres : le Comité pouvait proposer une conciliation, infliger un blâme ou une exclusion. L'affaire la plus célèbre fut le conflit entre Alexandre Dumas et un de ses collaborateurs, Eugène de Mirecourt, à la suite d'un pamphlet où ce dernier avait dénoncé la « fabrique » des romans de Dumas. Le blâme infligé par la SGDL ne suffit pas et Dumas intenta un procès, qu'il gagna. Et, bien entendu, la SGDL a toujours soutenu les auteurs dans les procès de censure. Elle a même bénéficié d'une loi rédigée à sa seule intention, publiée le 25 septembre 1946, qui lui permet de se pourvoir en révision d'une condamnation prononcée pour outrages aux bonnes mœurs par la voie du livre. Cette loi n'a servi qu'une fois, en 1949, pour faire annuler la condamnation des *Fleurs du Mal* de Baudelaire. L'outrage aux bonnes mœurs a depuis disparu du code pénal.

La partie la plus importante de son action concerne la défense du droit des auteurs dans les textes législatifs, nationaux et internationaux. C'est un partenaire prioritaire des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne le droit d'auteur et le statut des auteurs, en particulier au Conseil du Livre, l'instance de consultation mise en place auprès du ministère de la Culture. Dès l'origine, elle interpelle les pouvoirs publics sur des points spécifiques. En 1851, elle a ainsi lancé une pétition (ill. 3), contre le droit de timbre instauré sur les journaux, augmenté d'un centime pour les romans feuilletons ! Le but était « de frapper une industrie qui déshonore la presse et qui est très préjudiciable au commerce de la librairie ».

Au niveau mondial, la SGDL a réuni le premier congrès littéraire international lors de l'Exposition universelle de 1878, sous la présidence de Victor Hugo. Son but : reconnaître la propriété littéraire dans les seize pays qui y participent. Il aboutit en 1886 à la convention de Berne, qui sert toujours de fondement au droit d'auteur à l'échelle planétaire. On examine les conditions, l'étendue, la durée de ce droit, mais aussi les rapports entre auteurs et éditeurs, le combat contre la censure, la contrefaçon... C'est par ailleurs sur le contrat type de la SGDL qu'est fondé le projet de loi Jean Zay en 1936 (ill. 4). Interrompu par la guerre, qui coûte la vie à son promoteur, le projet est relancé sur d'autres bases par la loi du 11 mars 1957, qui donna naissance au Code de la Propriété littéraire et artistique.

Toutes ces activités demandent une implication importante des auteurs réunis en Comité, et d'une équipe salariée comprenant un service juridique spécialisé. La présidence de la SGDL est une charge lourde, mais gratifiante.

Camille Marbo (ill. 5, son pseudonyme reprend les premières syllabes de son nom d'épouse, Marguerite Borel) évoque la sienne dans ses mémoires (ill. 6). Cette femme énergique tenait un salon scientifique et littéraire important au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle a participé à la mise en place du secours national durant la Première Guerre mondiale et a reçu le prix Femina en 1913 pour son premier roman, *La Statue voilée*. Suivront une quarantaine d'autres romans. Elle deviendra jurée, puis présidente du prix Femina. Elle sera deux fois présidente de la SGDL, en 1937 et 1946. C'est l'époque où l'on discute de la réforme du droit d'auteur voulue par Jean Zay, de la révision du procès des *Fleurs du Mal*, du centenaire de la SGDL.

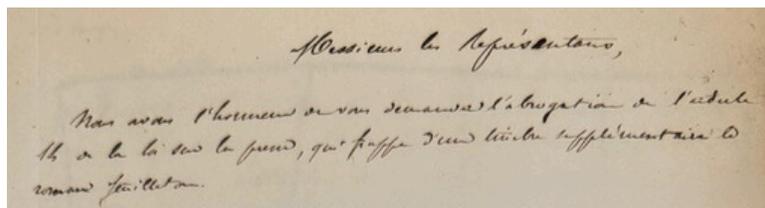


“ J’avais un peu compté sur monsieur Lespès pour achever de compléter mon apport social. Malheureusement monsieur Lespès se moque un peu trop de moi depuis décembre dernier et c’est à bout de patience que je me décide à vous écrire, pour vous prier de vouloir bien vous charger de mon recouvrement en prélevant d’abord les 11 francs que je vous dois et ensuite le taux fixé par la société. Monsieur Léo Lespès m’a publié au mois de décembre dernier une nouvelle ayant pour titre *Les fêtes et les croyances de nos pères*, de l’étendue de 465 lignes à quatorze sous la ligne. Aucun prix n’a été débattu entre nous, en sorte que la ligne est à 10 centimes, ce qui fait un total de quarante-six francs cinquante. Par le temps de timbre qui court, les hommes de lettres qui vivent de leur plume ont toujours besoin d’argent. ”

ill. 1 : Lettre de Ponson du Terrail, 26 février [ca 1865]

“ Messieurs les Représentans [sic],  
Nous avons l’honneur de vous demander l’abrogation de l’article 14 de la loi sur la presse, qui frappe d’un timbre supplémentaire le roman feuilleton. ”

ill. 3 : Pétition de 1851



“ J’eus l’occasion de circuler aussi avec Marcel Pagnol, président éphémère de la Société des auteurs dramatiques. Nous faisons ensemble les visites concernant les revendications communes à nos deux sociétés. Je devais le revoir, à Marseille, il y a six ou sept ans. Nous demeurions à l’hôtel de Noailles, sur la Cannebière, devant lequel la foule était si dense, un après-midi, qu’il nous fallut l’intervention d’un agent pour la fendre et regagner notre chambre. ”

« Que se passe-t-il ? »

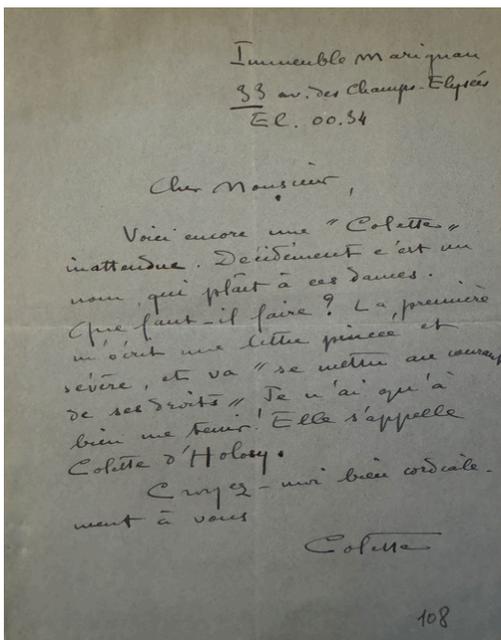
- Gilbert Bécaud est là. On guette ses autographes. »

Le même soir, au snack de l’hôtel, Marcel Pagnol, qui dînait avec Gilbert Bécaud – lequel devait jouer Marius – bondit vers moi comme s’il m’avait quittée la veille :

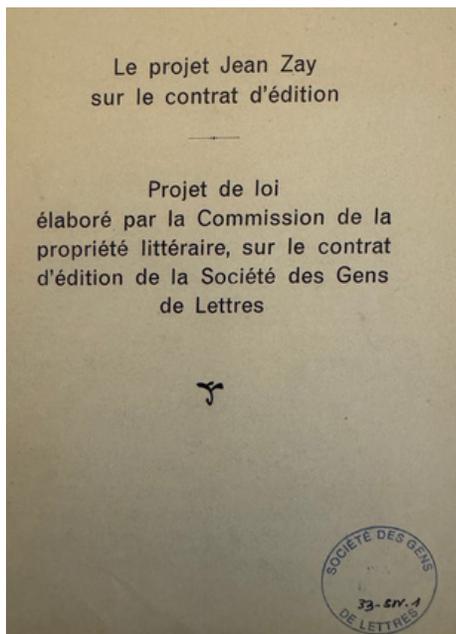
« Bonsoir Camille. Je vais vous présenter ce jeune homme, il est charmant. »

Le milieu littéraire a ceci de bon que l’on se retrouve sur le même pied, après des années de séparation, sans questions ni phrases. ”

ill. 6 : Camille Marbo, *À travers deux siècles*, Paris, Grasset, 1967



ill. 2 Lettre de Colette au directeur de la SGDL



ill. 4 : Projet Jean Zay



ill. 5 : Camille Marbo par Capiello (1931, détail)

## 5. Au service des auteurs : le service social et les prix

L'adhésion à la Société des Gens de Lettres donnait également accès à une aide sociale extrêmement précieuse à une époque où il n'existait aucune Sécurité Sociale ni système de retraite. La Société l'a poursuivie après la fin de sa mission de perception et de répartition des droits d'auteurs qui la finançait. Désormais ce sont des legs d'écrivains et des subventions qui l'assurent. Elle fournit toujours le service de la seule assistante sociale en France spécialisée dans les problèmes des auteurs de l'écrit.

Tant que nous étions société de perception, les écrivains pouvaient demander une avance sur droits. C'était déjà une démarche difficile à accomplir, comme en témoigne une lettre de Baudelaire, en 1852, qui demande une avance de soixante francs, garantie par une publication à venir dans *Le Pays*. Il y publiera effectivement, en 1854, sa traduction des *Contes fantastiques de Poe* (ill. 1).

Mais il peut s'agir d'auteurs qui ne publient plus, malades, vieillissants, voire qui n'ont jamais adhéré à la SGDL. Ils ne sont pas écartés pour autant. Ils peuvent recevoir une aide ponctuelle sur demande directe ou indirecte : c'est la mission d'utilité publique de la Société. Ainsi, en 1951, Georges Lecomte, figure capitale de notre histoire, qui fut treize fois élu président, attire l'attention sur une poétesse « qui se débat dans une triste situation » sans être membre (ill. 2). Une indemnité exceptionnelle lui sera accordée. Les familles sont aussi soutenues grâce au « denier des veuves et des orphelins ». Depuis l'origine, aussi, des prix annuels sont décernés à des auteurs. Si, aujourd'hui, les prix littéraires de la SGDL ont trouvé leur place parmi les grands prix annuels et se doivent de ne prendre en compte que la qualité littéraire, à l'origine, ils ont également pu servir d'aide sociale discrète à un auteur dans le besoin. Ils sont en effet dotés par des dons ou des legs d'auteurs solidaires.

Le secours le plus utile a été la création, en 1847, d'un service médical à disposition des membres qui ne pouvaient se payer des soins coûteux. Avant la création de la Sécurité Sociale, en 1945, l'accès au soin était en effet difficile. En 1876, le service compte vingt-sept médecins et quarante pharmaciens, bientôt rejoints par des dentistes. Les soins sont gratuits sur décision du Comité. Lorsque la France a mis en place la Sécurité Sociale, les revenus faibles et irréguliers des écrivains ne leur permettent pas toujours d'en profiter. La SGDL a alors œuvré à la création de l'AGESSA, qui a pris en charge, en 1976, le remboursement des soins et la retraite des écrivains.

Car il fallait aussi penser à la retraite ! La SGDL a longtemps financé celle de ses sociétaires. Une avance pouvait également être demandée, comme en témoigne cette lettre d'une sociétaire pourtant du meilleur monde qui, en 1917, avoue « avoir beaucoup de mal à se tirer d'affaire ». Cette retraite a été peu à peu supprimée lorsque les auteurs ont pu bénéficier de l'assurance retraite et, surtout, depuis la mise en place en 2004 d'une retraite complémentaire financée par le droit de prêt recueilli par la Sofia, créée par la SGDL.

Depuis que la SGDL n'est plus société de perception, il a fallu trouver d'autres financements pour ces activités sociales comme pour les prix. Aussi savons-nous gré aux écrivains qui nous ont fait des legs souvent importants. Parmi ceux-ci, Thyde Monnier (ill. 3), qui a connu un grand succès dans les années 1930-1960 grâce à sa saga des *Desmichels*. Pour s'y retrouver, elle dessinait l'arbre généalogique de ses personnages (ill. 4). C'est une femme de caractère, qui ne se ménage pas elle-même dans son autobiographie. Ses romans ont autant choqué que séduit par leur sensualité, leur joie de vivre, l'évocation des saveurs riches et des paysages exaltants de la Provence. Mais elle peut aussi aborder des sujets graves, comme la responsabilité médicale, la condition féminine, la liberté de procréer... Son legs universel à la SGDL dote des prix destinés à de jeunes créateurs. Ardente féministe, athée déclarée, elle est sans cesse en révolte, parfois avec humour, comme en témoigne un emploi du temps à l'ironie acerbe (ill. 5).



## 6. Guerres et révolutions : Les auteurs dans la tourmente

La Société des Gens de Lettres a traversé bien des temps troublés. Chacun devait composer avec ses responsabilités, ses missions, ses obligations administratives et surtout sa conscience.

Lors de la guerre de 1870, le nationalisme enflamme la France. La SGDL propose de contribuer à l'effort de guerre. Victor Hugo autorise des lectures intégrales des *Châtiments* : les grands acteurs du temps s'y succèdent (Frédéric Lemaître, Coquelin, Sarah Bernhardt...). Les deux premières représentations permettent d'offrir deux canons pour la défense de Paris !

En 1914-1918, la SGDL, devenue florissante, soutient activement les auteurs sous les armes. Elle met gratuitement les feuilletons sous droit à la disposition des journaux de front et édite son propre journal, le *Bulletin des Écrivains*, pour les écrivains mobilisés. Il recense les citations, les blessures, les morts... On y publie des poèmes de poilus (ill. 1). Des signatures prestigieuses s'y pressent pour rendre hommage aux disparus : Apollinaire, Ungaretti, Toulet, Kipling, Bergson...

La SGDL suggère également que les droits que n'ont pu toucher les écrivains durant ce conflit soient prorogés, pour leurs héritiers, d'une durée égale à celle de la guerre : les œuvres sous droit verraient leur protection prolongée de 6 ans et 152 jours avant de tomber dans le domaine public. La loi sera votée en 1919 et tous les conflits qui ont suivi ont reconduit le principe, qui sera abrogé par la législation européenne. En 1918, le gouvernement demande même à la SGDL quelles clauses elle souhaite intégrer dans le traité de paix. Celle-ci suggère que la signature de la Convention de Berne soit imposée aux vaincus, et fortement suggérée aux alliés. Cela donne un nouvel élan à ce traité fondamental pour la reconnaissance internationale du droit d'auteur.

Bien plus délicate fut la guerre de 1939-1945, avec l'occupation allemande. Le Comité fut à l'image de la France : des résistants, des collaborateurs, certains qui se veulent neutres et d'autres qui se disent pragmatiques. Des questions graves doivent alors être débattues. En particulier le sort des auteurs juifs. En 1941, après la loi sur le statut des juifs, l'autorité allemande refuse le visa d'impression à la liste des membres, outil indispensable pour les journaux qui les publient en feuilleton, tant que les juifs n'en sont pas exclus. Le Comité décide de ne pas la publier et se contente d'adresser aux journaux l'ancienne liste mise à jour. Décision « temporaire », on le sait : le refus d'appliquer la loi risque de coûter cher à la Société, d'autant que l'on discute en même temps d'une « Corporation des écrivains » qui en reprendrait les missions et qui risque de la remplacer. La menace est à peine voilée et le Comité est divisé. Les voyages du président Vignaud à Vichy et à Berlin lui procurent des appuis mais lui seront par la suite reprochés.

Qu'en pensent les membres du Comité qui sont entrés dans la résistance ? Depuis 1941 y siège la romancière Simone Saint-Clair (Simone Leplat), résistante de la première heure, responsable à Paris du réseau Mithridate, déportée à Ravensbrück (ill. 2). Secrétaire du Comité, elle s'occupe des secours aux auteurs dans cette période difficile. Elle y côtoie d'autres résistants, mais aussi des administrateurs prudents, « qui se voulaient neutres », et certains, en minorité, qui, « sans collaborer, continuaient à mener une existence qui leur permettait de connaître bien des choses ». Ironiquement, c'est par eux qu'elle obtient des renseignements utiles (entretien avec Marianne Monestier).

Quant à mai 68, il se signala par une occupation de l'hôtel de Massa, son siège social, par des auteurs qui décident d'y fonder une Union des Écrivains (ill. 4). Nous conservons encore les panneaux qui ont réaffecté les locaux, par exemple pour la « Commission idéologique ». Force est de constater que les occupants portent des noms qui ont davantage compté dans la littérature de leur temps que les feuilletonnistes de la Société des Gens de Lettres : Michel Butor, Jean-Pierre Faye, Nathalie Sarraute, Jean Duvignaud, Eugène Guillevic, Jacques Roubaud... Si la SGDL est rentrée en possession de ses locaux, une page était tournée et de nouvelles générations ont peu à peu infléchi la politique et l'image de la Société.



ill. 1 : Gabriel-Tristan Franconi, « La Ritournelle du Caporal de France », et photographie, *Bulletin des Écrivains*, 1918

"La Ritournelle du Caporal de France" de Gabriel-Tristan Franconi :

Un soir, je mourrai, Caporal de France,  
 Et les vertèbres chaudes parées de fleurs d'or  
 Me voyant, si jeune, aimer la souffrance  
 Secrètement jaloux, envoient cette mort,  
 Sous l'invisible coup, d'un inflexible sort  
 Un soir, je mourrai caporal de France.

Marabouts ou marabouts, des halles adorés,  
 Fantassins, dont les yeux enfoncés sont un charme,  
 Les durs gars qui mourront, ceux jadis enterrés,  
 Chaque printemps nouveau sauront joindre leurs larmes,  
 Pour que soit regrettée l'affectueux tyran  
 Qui leur servirait le rhum et la soupe en jurant.

Qu'elle me survive, errante espérance  
 Fernand Duménil, André Salmon, Gaston Picard  
 Bourgeois d'amis choisis parmi tant de fleurs chères,  
 Corbillon qui m'offrit or, talons et pinard  
 Attardez en vos coeurs, ma romance légère,  
 Si je meurs, un soir, Caporal de France.



ill. 2 : Simone Leplat, dite Simone Saint-Clair, (1896-1975) (DR)



ill.3 : Occupation de Massa en mai 1968



Livret réalisé à l'occasion de l'exposition organisée par la SGDL  
aux Archives Nationales en janvier 2025.

**SGDL**

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

**Société des Gens de Lettres**

Hôtel de Massa

38, rue du faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris

[www.sgdl.org](http://www.sgdl.org)